

Délibération du Conseil d'Administration du 22 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars à 18 h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Aubigny-Les Clouzeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du conseil municipal de la mairie de la Commune déléguée d'Aubigny, sous la présidence de Madame Michelle Grellier, Maire et Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation du Conseil d'Administration : 08 mars 2024

Présents : Michelle Grellier, Catherine Laville, Marcelle Brianceau, Joseph Jousseau, Huberte Rapiteau, Joseph Fortin, Paul Texier, Danielle Soulat, Louis Bruillot, Marie-Josèphe Ouvrard, Annie Grollier, Fabrice Pondevie, Marcelle Arrivé.

Absents, excusés : Angélique Pasquereau, Karine Rcaud, Stéphanie Eriteau donnant son pouvoir à Catherine Laville, Séverine Pajaud

Secrétaire de séance : Ouvrard Marie-Josèphe

DEL 2024-03-009 :

Objet : Passage au Compte Financier Unique 2024

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion et remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer sur le passage au Compte financier Unique pour l'année budgétaire 2024.

Le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité des votes des membres présents et du pouvoir :

- ADOPTE le passage au Compte Financier Unique pour l'année budgétaire 2024 ;
- DONNE tous pouvoirs à Madame La Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente du CCAS,



Michelle Grellier

Pour extrait conforme
Affichage et/ou notification le